

# COMMUNE DE MORMES

## Rapport de Présentation

### - SOMMAIRE -

#### **1ère Partie :    DIAGNOSTIC COMMUNAL**

- I -    **ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES**
  
- II -   ANALYSE TERRITORIALE
  - II - 1   **ANALYSE DES ESPACES ET MILIEUX NATURELS**
  - II - 2   **VOLET PAYSAGER ET ENVIRONNEMENTAL**
  
- III -   **ANALYSE URBAINE ET TECHNIQUE**

#### **2ème Partie :   LE PROJET DE CARTE COMMUNALE**

- I -    **LES CONTRAINTES**
  
- II -   **LES ENJEUX**
  
- III -   **CHOIX DU ZONAGE**
  
- IV -   **INCIDENCES ET PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT**
  - IV-1   **PRECONISATIONS PARTICULIERES**
  - IV-2   **DISPOSITIONS GENERALES**
  
- V -    **SECURITE**

## 1ère Partie : DIAGNOSTIC COMMUNAL

La Commune de MORMES, est desservie par les RD n°6 à partir de la RD n° 931 ( ex RN 124 ) vers Le Houga , RD n° 32 Le Houga-Etang et une liaison depuis Nogaro par les RD n° 143 et 244. Elle fait partie du canton de Nogaro et est limitrophe avec les communes de Le Houga ,Toujouse , Monlezun d'Armagnac , Laujuzan , et Perchède.

### SITUATION

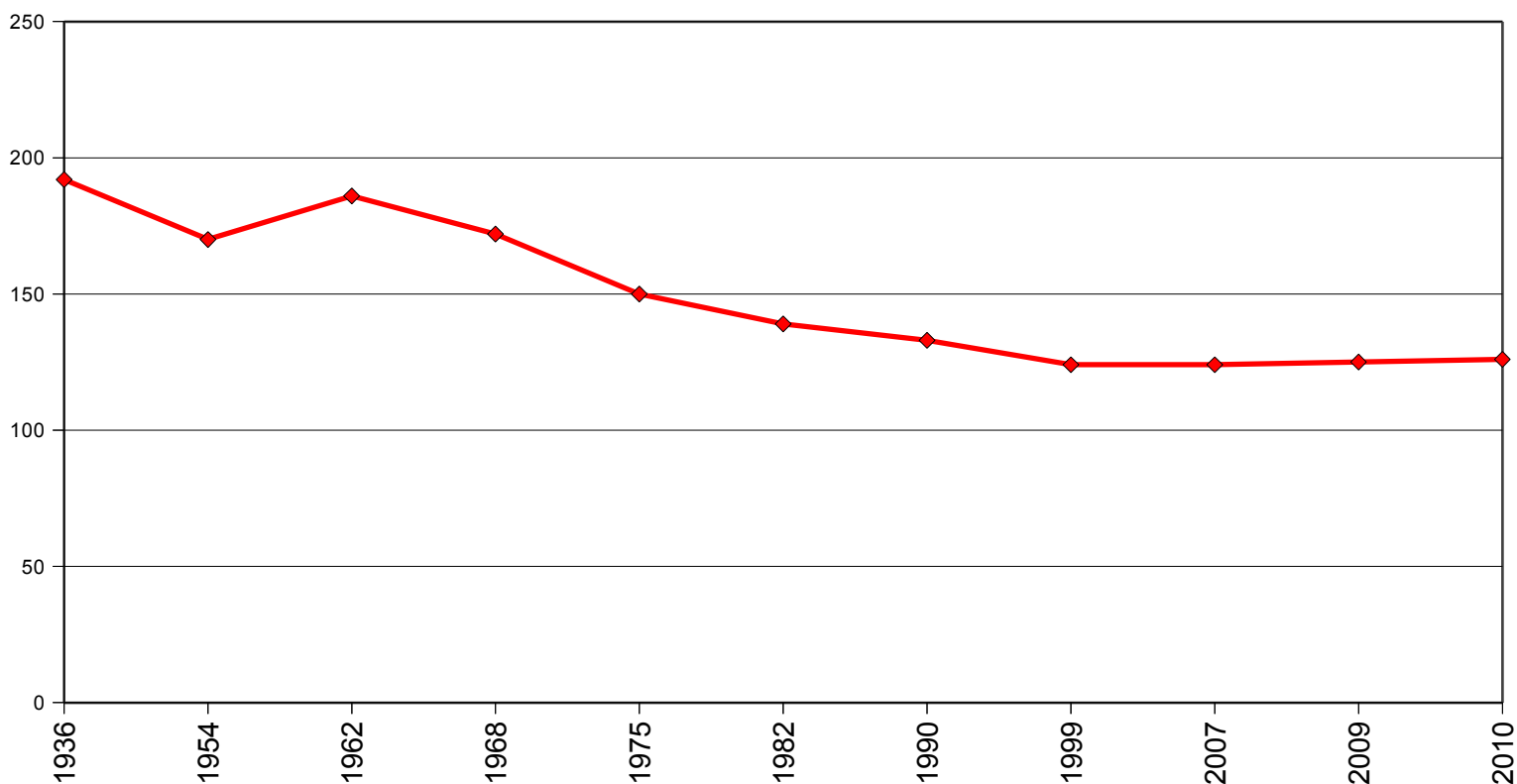




## I - ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES

### DEMOGRAPHIE

	1975	1982	1990	1999	2007	2009	2010
Population sans doubles comptes	150	139	133	124	124	125	126



### POP T1M - Population

	1968	1975	1982	1990	1999	2007
Population	172	150	139	133	124	124
Densité moyenne (hab/km <sup>2</sup> )	19,0	16,6	15,4	14,7	13,7	13,7

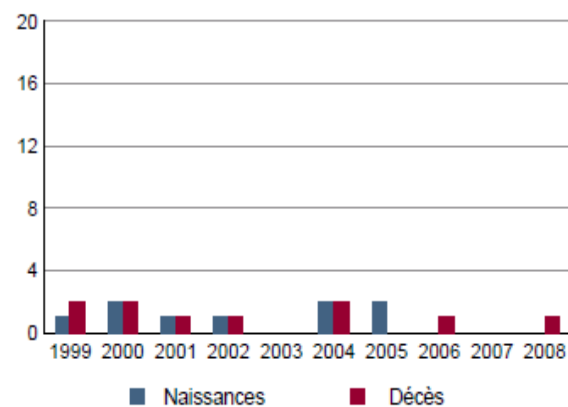
Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments - RP1999 et RP2007 exploitations principales.

### POP T2M - Indicateurs démographiques

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2007
Variation annuelle moyenne de la population en %	-1,9	-1,1	-0,5	-0,8	+0,0
- due au solde naturel en %	-0,1	-1,7	-0,3	-0,3	+0,0
- due au solde apparent des entrées sorties en %	-1,9	+0,6	-0,3	-0,4	+0,0
Taux de natalité en ‰	9,7	4,9	7,3	10,3	9,1
Taux de mortalité en ‰	10,6	21,5	10,1	13,8	9,1

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments - RP1999 et RP2007 exploitations principales - État civil.

### POP G1 - Naissances et décès



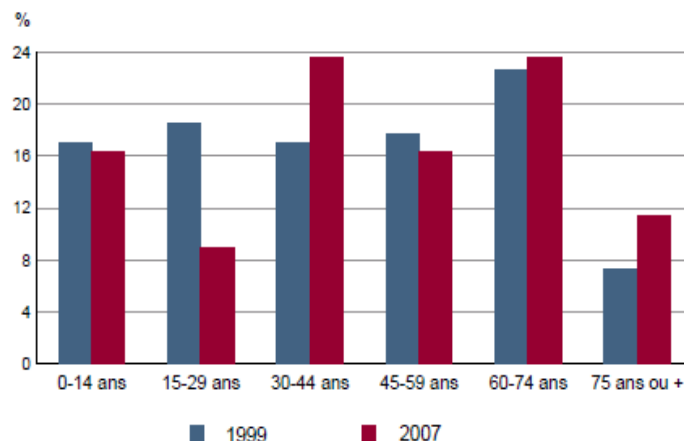
Source : Insee, État civil.

### POP T3 - Population par sexe et âge en 2007

	Hommes	%	Femmes	%
<b>Ensemble</b>	<b>65</b>	<b>100,0</b>	<b>58</b>	<b>100,0</b>
0 à 14 ans	11	16,9	9	15,5
15 à 29 ans	5	7,7	6	10,3
30 à 44 ans	12	18,5	17	29,3
45 à 59 ans	14	21,5	6	10,3
60 à 74 ans	15	23,1	14	24,1
75 à 89 ans	8	12,3	5	8,6
90 ans ou plus	0	0,0	1	1,7
0 à 19 ans	13	20,0	12	20,7
20 à 64 ans	30	46,2	29	50,0
65 ans ou plus	22	33,8	17	29,3

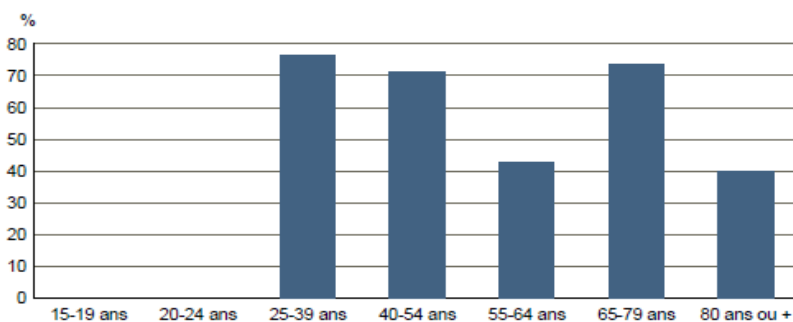
Source : Insee, RP2007 exploitation principale.

### POP G2 - Population par grande tranche d'âge



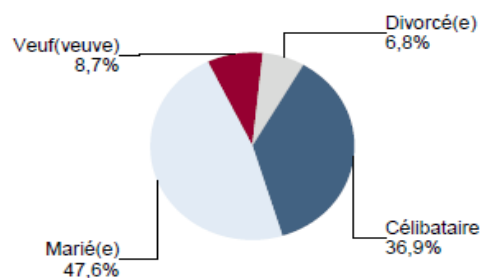
Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations principales.

### FAM G3 - Personnes de 15 ans ou plus déclarant vivre en couple selon l'âge en 2007



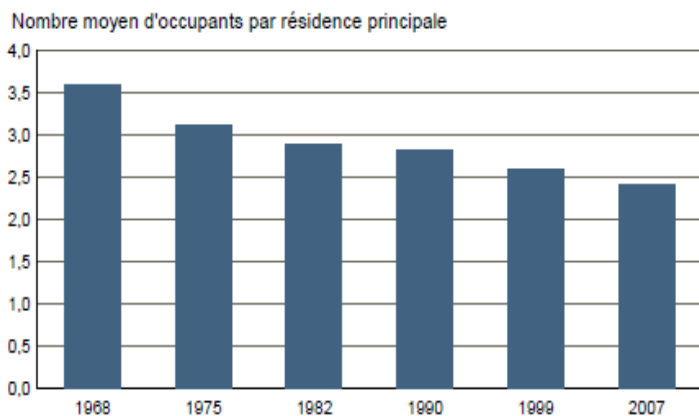
Source : Insee, RP2007 exploitation principale.

### FAM G4 - État matrimonial légal des personnes de 15 ans ou plus en 2007



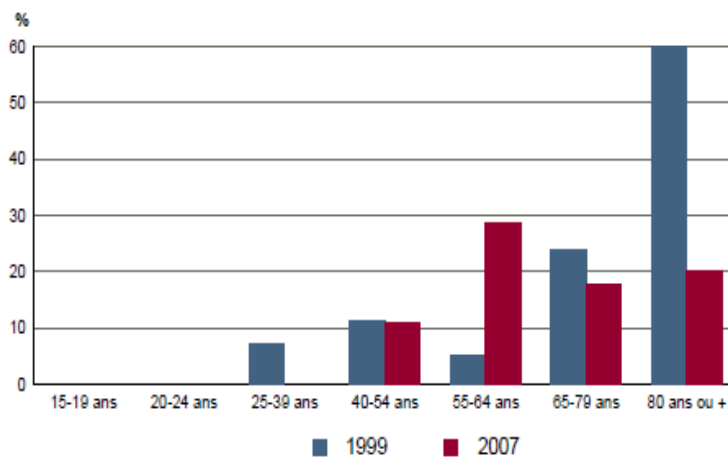
Source : Insee, RP2007 exploitation principale.

### FAM G1M - Évolution de la taille des ménages



Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments - RP1999 et RP2007 exploitations principales.

### FAM G2 - Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge - population des ménages

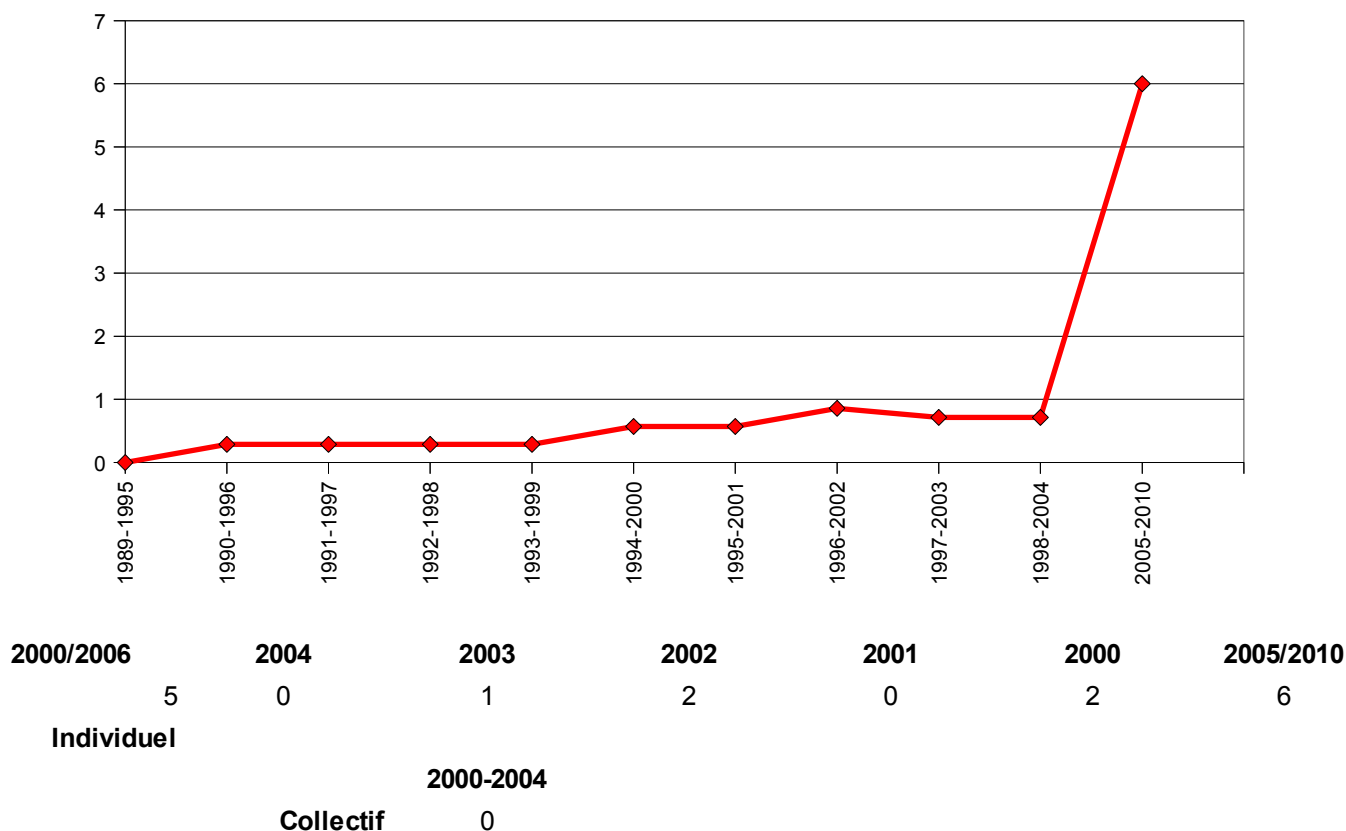


Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations principales.

Depuis 1999 , époque où l'on constate une forte baisse démographique , le niveau de population reste relativement stable.

L'objectif de la Commune étant d'améliorer l'accueil de population et de faire progresser la démographie sur son territoire.

## LOGEMENT



On constate une progression de la création de logements depuis 2005 , ceci pouvant s'expliquer entre autre par la présence d'une population relativement jeune sur ce territoire communal, une baisse démographique en zone rurale , de part la baisse du nombre d'exploitations agricoles , avec une population qui vient se fixer plutôt vers le bourg.

Ceci se concrétise par la délivrance de 6 permis de construire pour des logements sur les cinq dernières années . Soit 1 logement par an depuis 2005.

### Logements Communaux ;

La Commune de MORMES dispose d'un logement Communal,

La Commune ne dispose pas de logements H L M.

## Logements privés

Locatifs privés : 6

Résidence secondaire : 1 en 2010

### LOG T1M - Évolution du nombre de logements par catégorie

	1968	1975	1982	1990	1999	2007
Ensemble	51	54	56	56	59	65
Résidences principales	48	48	48	47	48	51
Résidences secondaires et logements occasionnels	1	3	7	3	2	2
Logements vacants	2	3	1	6	9	11

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2007 exploitations principales.

### LOG T2 - Catégories et types de logements

	2007	%	1999	%
Ensemble	65	100,0	59	100,0
Résidences principales	51	79,5	48	81,4
Résidences secondaires et logements occasionnels	2	3,1	2	3,4
Logements vacants	11	17,3	9	15,3
Maisons	64	98,4	57	96,6
Appartements	1	1,6	0	0,0

Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations principales.

### LOG T3 - Résidences principales selon le nombre de pièces

	2007	%	1999	%
Ensemble	51	100,0	48	100,0
1 pièce	0	0,0	0	0,0
2 pièces	2	3,9	0	0,0
3 pièces	4	7,8	7	14,6
4 pièces	11	21,6	9	18,8
5 pièces ou plus	34	66,7	32	66,7

Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations principales.

### LOG T4 - Nombre moyen de pièces des résidences principales

	2007	1999
Nombre moyen de pièces par résidence principale	5,5	5,2
- maison	5,5	5,2
- appartement	///	///

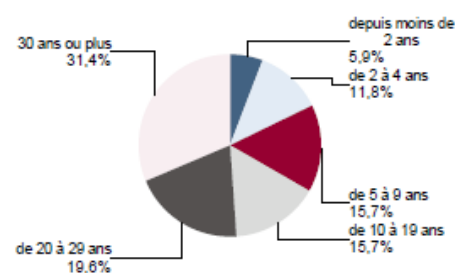
Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations principales.

**LOG T6 - Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale en 2007**

	Nombre de ménages	Part des ménages en %	Population des ménages	Nombre moyen de pièces par	
				logement	personne
Ensemble	51	100,0	124	5,5	2,3
Depuis moins de 2 ans	3	5,9	7	5,0	2,1
De 2 à 4 ans	6	11,8	15	5,2	2,1
De 5 à 9 ans	8	15,7	21	4,9	1,9
10 ans ou plus	34	66,7	81	5,7	2,4

Source : Insee, RP2007 exploitation principale.

**LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2007**



Source : Insee, RP2007 exploitation principale.

**LOG T7 - Résidences principales selon le statut d'occupation**

	2007			Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)	1999	
	Nombre	%	Nombre de personnes		Nombre	%
Ensemble	51	100,0	124	25	48	100,0
Propriétaire	44	86,3	113	26	34	70,8
Locataire	5	9,8	8	3	8	16,7
dont d'un logement HLM loué vide	0	0,0	0	///	0	0,0

**ECONOMIE**

**Agriculture**

L'activité agricole reste prédominante , orientée principalement vers la production de céréales ( pour l'essentiel du blé , maïs et tournesol ), des vignes et de l'élevage ( hors sol et stabulations ).

**Artisanat -Commerce**

Le secteur tertiaire est représenté par une entreprise de travaux publics , une entreprise de transports routiers , un paysagiste et un plombier.

**Tourisme**

Tourisme local ,



## Activités par secteur économique

### Exploitations agricoles

	Nombre d'exploitations		SAU (1) moyenne (ha)	
	2000	1988	2000	1988
Toutes exploitations (2)	17	21	36	20
dont exploitations professionnelles	7	9	79	31

(1) : Superficie agricole utilisée

(2) : y compris les exploitations sans SAU

Source : AGRESTE, recensements agricoles, 1988 et 2000

### Superficies agricoles

	Exploitations concernées		Superficie (ha)	
	2000	1988	2000	1988
SAU (1) des exploitations sièges	16	20	616	413
Terres labourables	15	20	533	297
dont céréales	14	19	390	240
Superficie fourragère principale	9	11	65	97
dont superficie toujours en herbe	8	11	21	69
Superficie en fermage (2)	10	5	359	42

(1) : Superficie agricole utilisée

(2) : superficie en ha ou parc en propriété et copropriété

### Cheptel

	Exploitations concernées		Effectif	
	2000	1988	2000	1988
Bovins	4	10	82	115
dont vaches	4	10	46	90
Volailles	10	17	19 513	10 720

Source : AGRESTE, recensements agricoles 1988 et 2000

### Orientation technico-économique des exploitations

	Exploitations		Superficie agricole utilisée (ha)	
	2000	1988	2000	1988
Ensemble	16	20	616	413
dont : grandes cultures	4	7	210	180
légumes, fruits, viticulture	c	c	c	c
bovins	c	0	c	0
autres animaux	c	c	c	c

Source : AGRESTE, recensements agricoles 1988 et 2000

### Répartition de la SAU selon les principales orientations technico-économiques en 2000

Graphique non éditable  
pour cause de secret statistique

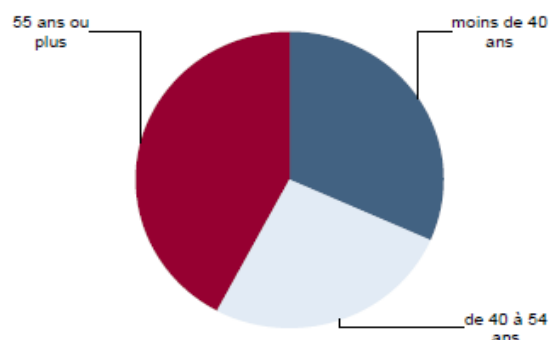
## Population - Main d'oeuvre

## Répartition des chefs d'exploitation et coexploitants selon l'âge en 2000

	2000	1988
Chefs d'exploitations et coexploitants	19	21
dont à temps complet	7	c
Population familiale active sur les exploitations	27	33
Unités de travail annuel (y.c. ETA-CUMA) (1)	16	15
dont : UTA familiales	14	13
UTA salariées	c	c

(1) : Entreprises de travaux agricoles (ETA), Coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA)

Source : AGRESTE, recensements agricoles 1988 et 2000



Source : AGRESTE, recensement agricole 2000

## CEN T1 - Établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2008

	Total	%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
Ensemble	33	100,0	27	6	0	0	0
Agriculture, sylviculture et pêche	23	69,7	21	2	0	0	0
Industrie	0	0,0	0	0	0	0	0
Construction	5	15,2	3	2	0	0	0
Commerce, transports et services divers	3	9,1	3	0	0	0	0
dont commerce, réparation auto	1	3,0	1	0	0	0	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	2	6,1	0	2	0	0	0

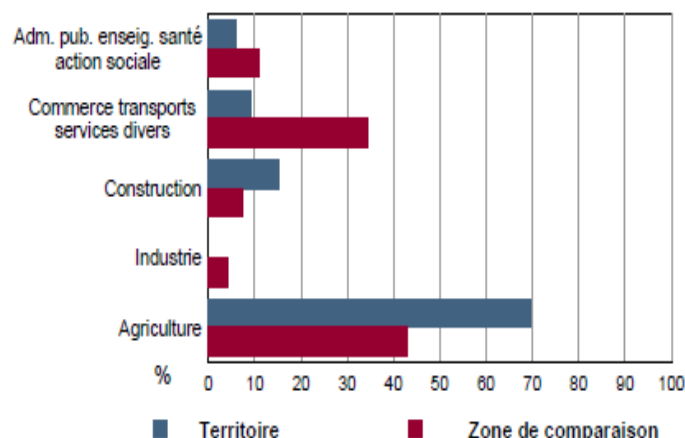
Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP.

## CEN T2 - Postes salariés par secteur d'activité au 31 décembre 2008

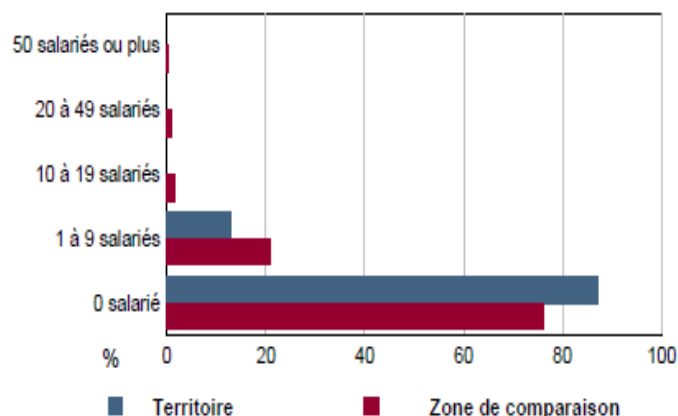
	Total	%	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 salariés ou plus
Ensemble	11	100,0	11	0	0	0	0
Agriculture, sylviculture et pêche	3	27,3	3	0	0	0	0
Industrie	0	0,0	0	0	0	0	0
Construction	3	27,3	3	0	0	0	0
Commerce, transports et services divers	0	0,0	0	0	0	0	0
dont commerce, réparation auto	0	0,0	0	0	0	0	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	5	45,5	5	0	0	0	0

**CEN G1 - Répartition des établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2008**



Champ : ensemble des activités.  
Source : Insee, CLAP.

**CEN G2 - Répartition des établissements actifs par tranche d'effectif salarié au 31 décembre 2008**



Champ : ensemble des activités.  
Source : Insee, CLAP.

**CEN T3 - Établissements selon les sphères de l'économie au 31 décembre 2008**

	Nombre	%	Postes salariés	%
Ensemble	33	100,0	11	100,0
Sphère non présenteielle	25	75,8	3	27,3
dont domaine public	0	0,0	0	0,0
Sphère présenteielle	8	24,2	8	72,7
dont domaine public	2	25,0	5	62,5

Champ : ensemble des activités.  
Source : Insee, CLAP.

**CEN T4 - Entreprises (sièges sociaux actifs) par secteur d'activité au 31 décembre 2008**

	Nombre	%
Ensemble	32	100,0
Agriculture, sylviculture et pêche	23	71,9
Industrie	0	0,0
Construction	5	15,6
Commerce, transports et service divers	3	9,4
dont commerce, réparation auto	1	3,1
Adm. pub., enseignement, santé, action sociale	1	3,1

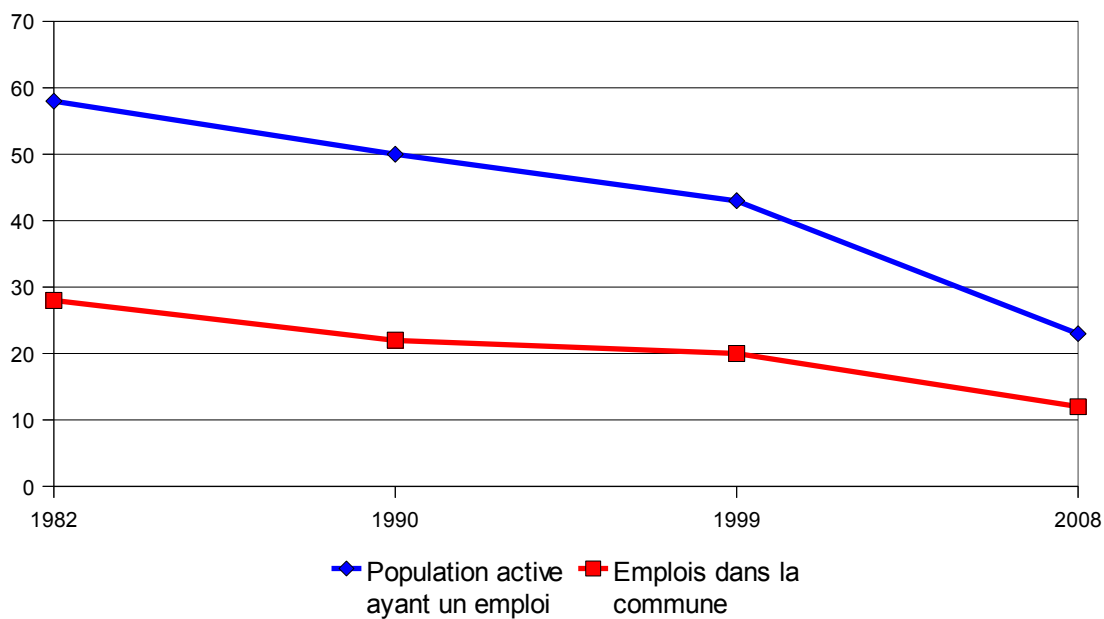
Champ : ensemble des activités.  
Source : Insee, CLAP.

**DEN T5 - Nombre d'établissements par secteur d'activité  
au 1er janvier 2009**

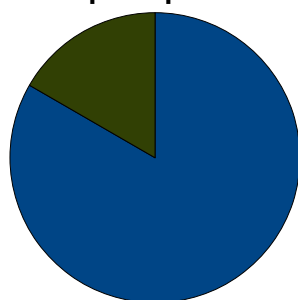
	Nombre	%
Ensemble	8	100,0
Industrie	0	0,0
Construction	5	62,5
Commerce, transports, services divers	3	37,5
dont commerce et réparation auto.	1	12,5
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	0	0,0

Champ : activités marchandes hors agriculture.  
Source : Insee, REE (Sirène).

## Emploi



## Emplois par secteur d'activité en 2008



- Agriculture
- Industrie agroalimentaire
- Autres industries
- Construction
- Transports
- Commerce
- Services

### EMP T1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité

	2007	1999
Ensemble	64	77
Actifs en %	85,9	61,0
dont :		
actifs ayant un emploi en %	79,7	54,5
chômeurs en %	6,3	6,5
Inactifs en %	14,1	39,0
élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	7,8	10,4
retraités ou préretraités en %	1,6	13,0
autres inactifs en %	4,7	15,6

En 1999, les militaires du contingent formaient une catégorie d'actifs à part.

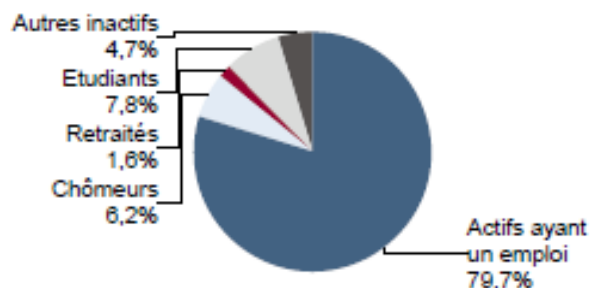
Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations principales.

### EMP T2 - Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2007

	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
Ensemble	64	55	85,9	51	79,7
15 à 24 ans	8	4	50,0	3	37,5
25 à 54ans	49	47	95,9	44	89,8
55 à 64 ans	7	4	57,1	4	57,1
Hommes	32	27	84,4	24	75,0
15 à 24 ans	4	2	50,0	1	25,0
25 à 54ans	24	23	95,8	21	87,5
55 à 64 ans	4	2	50,0	2	50,0
Femmes	32	28	87,5	27	84,4
15 à 24 ans	4	2	50,0	2	50,0
25 à 54ans	25	24	96,0	23	92,0
55 à 64 ans	3	2	66,7	2	66,7

Source : Insee, RP2007 exploitation principale.

### EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2007



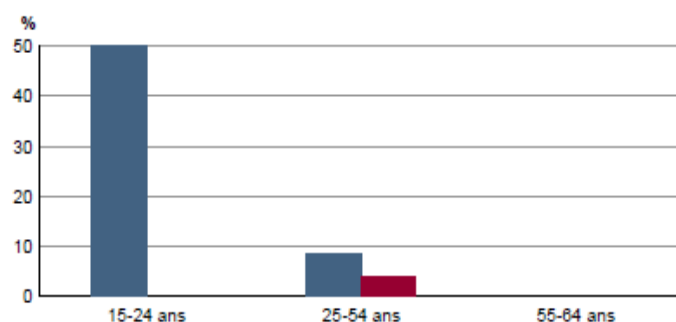
Source : Insee, RP2007 exploitation principale.

### EMP T4 - Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

	2007	1999
Nombre de chômeurs	4	5
Taux de chômage en %	7,3	10,6
Taux de chômage des hommes en %	11,1	7,4
Taux de chômage des femmes en %	3,6	15,0
Part des femmes parmi les chômeurs en %	25,0	60,0

Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations principales.

### EMP G2 - Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans par sexe et âge en 2007



Source : Insee, RP2007 exploitation principale.

### EMP T5 - Emploi et activité

	2007	1999
Nombre d'emplois dans la zone	25	21
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	51	43
Indicateur de concentration d'emploi	47,7	48,8
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	53,4	46,6

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations principales

### EMP T6 - Emplois selon le statut professionnel

	2007	%	1999	%
<b>Ensemble</b>	25	100,0	21	100,0
<b>Salariés</b>	5	20,9	6	28,6
dont femmes	3	12,3	4	19,0
dont temps partiel	2	8,2	4	19,0
<b>Non salariés</b>	19	79,1	15	71,4
dont femmes	5	20,5	4	19,0
dont temps partiel	0	0,0	1	4,8

Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations principales

### ACT T1 - Population de 15 ans ou plus ayant un emploi selon le statut en 2007

	Nombre	%	dont % temps partiel	dont % femmes
Ensemble	51	100,0	21,6	52,9
Salariés	34	66,7	32,4	64,7
Non salariés	17	33,3	0,0	29,4

Source : Insee, RP2007 exploitation principale.

### ACT T2 - Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2007

	Hommes	%	Femmes	%
<b>Ensemble</b>	24	100,0	27	100,0
<b>Salariés</b>	12	50,0	22	81,5
Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	12	50,0	19	70,4
Contrats à durée déterminée	0	0,0	2	7,4
Intérim	0	0,0	0	0,0
Emplois aidés	0	0,0	0	0,0
Apprentissage - stage	0	0,0	1	3,7
<b>Non salariés</b>	12	50,0	5	18,5
Indépendants	7	29,2	3	11,1
Employeurs	5	20,8	1	3,7
Aides familiaux	0	0,0	1	3,7

Source : Insee, RP2007 exploitation principale.

## ACT T4 - Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

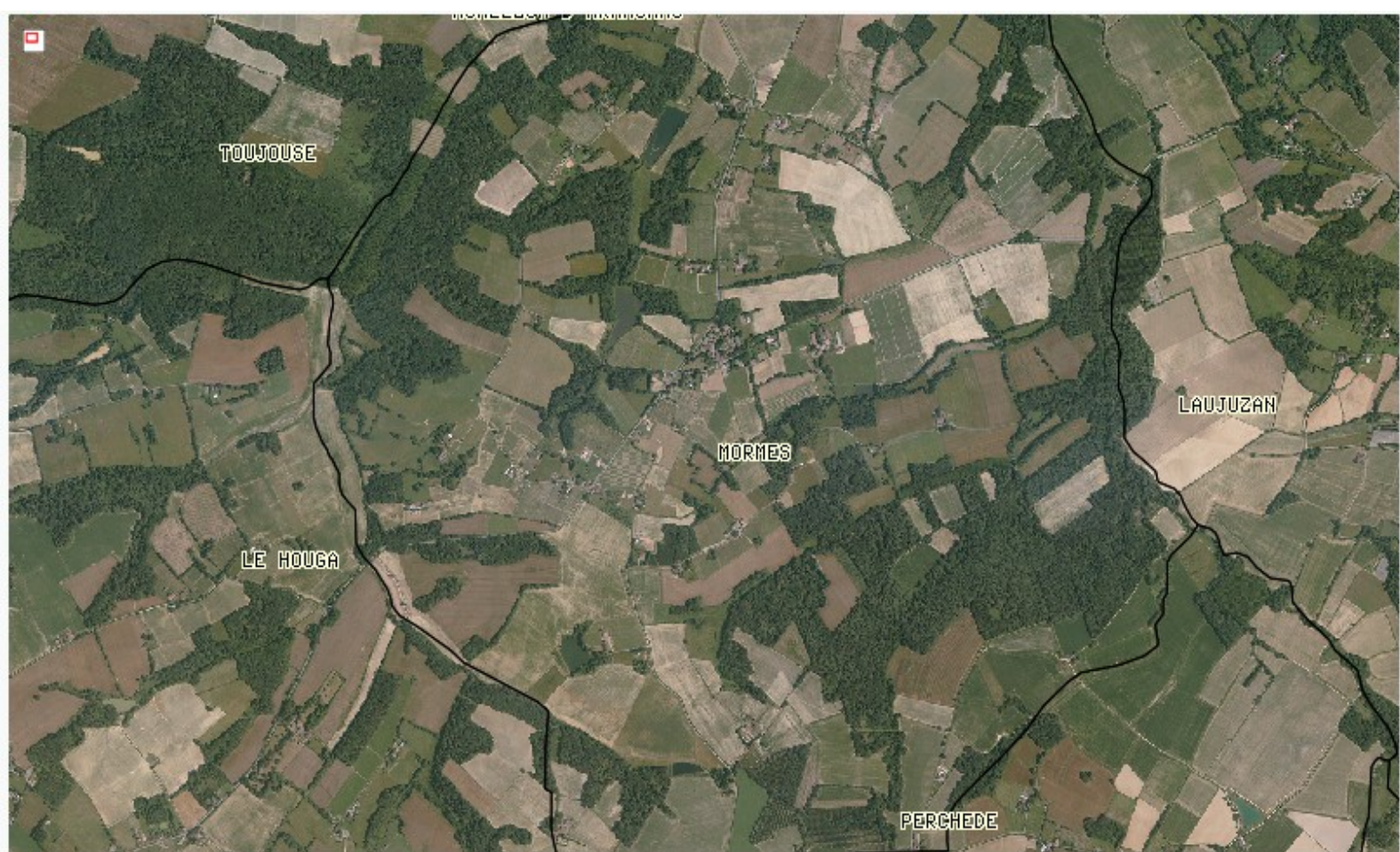
	2007	%	1999	%
<b>Ensemble</b>	<b>51</b>	<b>100,0</b>	<b>43</b>	<b>100,0</b>
Travaillent :				
dans la commune de résidence	16	31,4	16	37,2
dans une commune autre que la commune de résidence	35	68,6	27	62,8
située dans le département de résidence	16	31,4	13	30,2
située dans un autre département de la région de résidence	0	0,0	0	0,0
située dans une autre région en France métropolitaine	19	37,3	14	32,6
située dans une autre région hors de France métropolitaine (Dom, Com, étranger)	0	0,0	0	0,0

Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations principales.

## II – ANALYSE TERRITORIALE

### II -1 ANALYSE DES ESPACES ET MILIEUX NATURELS

#### LA MORPHOLOGIE DU SITE



Le territoire communal couvre 910 ha . Il est situé à l'Ouest du canton de Nogaro et délimité par les vallées de l'izaute à l'est et de son affluent , la Madone au nord et à l'ouest.  
Au nord , la délimitation est moins nette et ce sont des chemins , des bordures de champs ou des fossés qui font office de limite.

Ce territoire se trouve en majorité sur la rive gauche de l'izaute , sur des pentes douces très propices à la culture.

La rive droite de la Madone est , en revanche , très escarpée et couverte de bois.

La partie centrale de la Commune est formée par un plateau au relief peu accentué ; c'est là que se trouvent la plupart des vignes.

Le relief de la Commune est surtout accidenté sur ses marges occidentales et méridionales .



Le point culminant ( 127,00 m ) est situé au sommet de la côte de la route du Houga , tandis que le point le plus bas ( 77,00 m ) se situe non loin du confluent de l'Isaute et de la Madone.

La commune est traversée en son centre par la Route Départementale n°32 qui relie Aire sur l'Adour et Cazaubon et qui est un des axes importants de l'ouest du département.  
La R D n° 244 relie la commune au village voisin de Laujuzan.

Mormès fait partie de la Communauté de Communes du Bas Armagnac .

Le **Bas-Armagnac** ou **Armagnac Noir** correspond à l'extrémité Nord-Ouest du Département.

- **ARMAGNAC**, parce que **terroir viticole** historique, terre de prédilection pour l'élaboration des «eaux de vie d'Armagnac», produit emblématique, «synthèse écologique» du terroir

- **BAS** par ses faibles altitudes, son **relief atténué aux molles ondulations**, ses horizons confinés

- **NOIR** enfin, par les **sombres frondaisons des masses boisées** qui ferment l'horizon et couvrent une large partie du territoire (17%) ; une végétation abondante et vigoureuse, robuste qui bénéficie d'un climat océanique.

«Monde clos», un peu «ensauvagé», coincé entre le coude de l'Adour et le tracé Sud-Nord imperturbable de l'Osse, le Bas-Armagnac se présente comme **un petit éventail**, au sein du grand éventail gascon, **qui naît aux confins de l'Astarac et vient se dissoudre dans les Landes**.

C'est un vaste plateau qui s'incline et s'élargit progressivement du Sud-Est au Nord-Ouest, découpé par une série de cours d'eau. Aux marges (Eauzan, Pays d'Aignan), il offre des paysages de hautes-vallées, dominées par une polyculture-viticole, auxquels se substituent peu à peu des paysages plus monotones, confinés de larges plaines vouées au maïs et bordées de part et d'autres de petits coteaux et plateaux viticoles. C'est un relief doux dans l'ensemble mais incisé dans le détail.

Au contact des Landes, tandis que les coteaux (argileux) se fondent dans les sables, les **rivières armagnacaises**, divergent pour rejoindre soit l'Adour (Midour et Douze) soit la Garonne (Gélise, Isaute et Auzoue).

Le Bas-Armagnac s'affirme avant tout comme une zone de transition et de contact entre le vaste ensemble des coteaux de Gascogne et l'immense plateau landais, un coin du Gers baigné dans une atmosphère atlantique et landaise :

- dans la végétation, les vieilles chênaies séculaires cohabitent avec **les bruyères, les genêts épineux et les premières pinèdes**.

- dans les sols et les sous-sols, les dépôts continentaux (pyrénéens) s'imbriquent et se mélangent avec des **dépôts marins** comme ces **sables fauves**, couche superficielle qui recouvre une large partie du pays.

- dans l'habitat, **les constructions à pan de bois** sont de plus en plus nombreuses, une architecture si proche et en même temps si différente encore des fermes landaises.

- dans les villages, les **arènes de courses landaises** siègent au coeur des bastides et des castelnaux.

A l'écart des grandes routes et des principaux centres urbains, le Bas-Armagnac est aussi **un pays qui s'endort et vieillit**. Dans ce territoire enclavé, Eauze, Nogaro, Cazaubon dominent en réseau dense de **villages désertés** et une campagne aux **terres difficiles** où la **nature généreuse** reprend ses droits au fur et à mesure que l'homme l'abandonne.



## L' OCCUPATION DU SOL

On constate une augmentation du nombre de logements à partir de 2005 et un équilibre démographique depuis 1999.

Ceci se confirme en constatant une progression du nombre de Permis de Construire qui est de l'ordre de 6 permis accordés ces cinq dernières années pour des logements; ce qui représente une création de plus de un logement par an depuis 2005 .

Afin de préserver l'identité du village et de son environnement la Commune de MORMES a décidé de se doter d'un document d'urbanisme et de planification type Carte Communale.

## ANALYSE PAR SITE

### 1- AU VILLAGE

L'agglomération de MORMES est relativement réduite et comprend la mairie, l'église , le château , l'école , la cantine scolaire , une salle polyvalente et une vingtaine de maisons d'habitation .

L'ancien village s'est bâti autour du château au XVIII<sup>e</sup> siècle .

Quelques informations historiques indiquent qu'il y aurait eu en petit prieuré et des seigneries au Moyen-Age.

Au fil du temps l'urbanisation , certes succincte ,s'est développée en bordure des voies principales mais de façon diffuse.

## **II- 2 VOLET PAYSAGER ET ENVIRONNEMENTAL**



### **Paysages du Bas-Armagnac**



bois et pâturage



L'église de Magnan, au milieu des vignes



Des architectures aus formes caaratéristiques



cuves modernes de la cave coopérative de Panjas



la vigne et le domaine signalé par les cèdres du parc



La petite chapelle du Pin à Estang



les barrique d'eau de vie

vue aérienne

Moulin à vent du catalan



chemin forestier, les couleurs de l'Automne

petite maison à pan de bois

les sables fauves

## Bois, forêt et landes

“Retraite ombreuse”, “solitude champêtre”, “jungle végétale”, “monde clos, un peu plus sauvage, véritable sanctuaire en bordure des Landes”, sont autant de qualificatifs utilisés pour décrire cet Armagnac Noir, boisé et confiné.

Bénéficiant d'un régime de précipitations abondant (900 mm par an), mettant à profit des terres difficiles, la forêt et les bois occupent une place plus importante que dans le reste du Département (17%). Cette végétation plus importante mais également plus vigoureuse participe au confinement de la région, atténuée encore davantage la perception du relief.

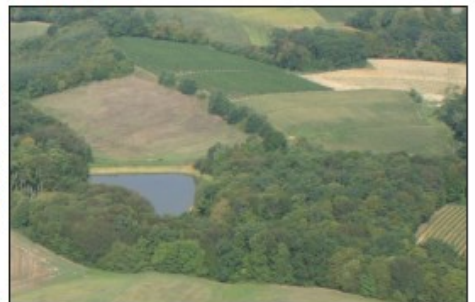
Il s'agit plus de masses boisées que d'un maillage de petits bosquets et de haies entre les champs cultivés. Elles occupent les dépressions du relief, dominent de plusieurs mètres les routes encaissées, colonisent les landes, s'étendent dans les fonds de vallées inondables, constituant parfois d'imposants massifs (Forêt de Maupas, Aignan, Monlezun,...).

Bruyères, Ajoncs épineux et Fougères recouvrent les sous-bois, bordent les talus. Aux cotés du Chêne pédonculé (ou blanc), essence reine, on retrouve des Chênes rouvres, tauzin, liège (frange landaise), du Charme, des Robiniers, des Chataigniers et surtout d'importantes Aulnaies (l'aulne est localement appelé «Berne», cf Bernède). Sur les hauteurs, les pinèdes sont de plus en plus nombreuses lorsque l'on s'approche du plateau landais.

Les forêts alluviales humides contrastent sans transition avec les boisements acidiphiles: forêts alluviales avec la série de l'Aulne du Frêne de “Barthas” et des “Bernèdes” jouxtent la chênaie acidiphile de Chênes pédonculé et tauzin avec la Bourdaine, l'Ajonc, le Genêt à balais, ...des Chênes qui ont parfois un développement exceptionnel du fait de la pluviométrie abondante et de la qualité de certaines terres.



Ravine boisée



## Des milieux naturels d'intérêt

Pays aquitain par excellence, le Bas-Armagnac est un pays arrosé qui dissimule de nombreuses sources. Au creux des vallons, enfouis sous les chênaies et les aulnaies, de nombreux ruisselets et ruisseaux sont des lieux de fraîcheur et de vie insoupçonnés, aujourd'hui fragilisés par l'agriculture intensive. Les Cistudes d'Europe (petites tortues amphibies) faisaient autrefois le ravissement des enfants et l'Écrevisse blanche, la convoitise des adultes. Les rivières armagnacaises étaient aussi plus poissonneuses et constituent un patrimoine naturel particulièrement intéressant. Les bassins de la Gélise, du Midou et du Ludon font l'objet d'une directive de l'union européenne (Natura 2000) qui souhaite encourager la préservation de ces milieux et de l'un de ses habitants : le Vison d'Europe. L'œil exercé remarquera quelques bosquets de Vernes (aulnes), dans les bas-fonds et sur les flancs des collines où les sources alimentent de petits points d'eau permanents, des mares plus ou moins secrètes qui sont des milieux écologiques particulièrement riches.



Les très nombreux paturages envahis de carex trahissent l'humidité des sols du Bas-Armagnac

### **III - ANALYSE URBAINE ET TECHNIQUE**

#### **LE PATRIMOINE**

- Le château du XVIII<sup>e</sup> siècle , situé au centre du village , est de style classique ; site ni inscrit , ni classé,
- L'église également du XVIII<sup>e</sup> siècle qui fut à l'origine la chapelle du château . C'est une église à une seule nef , au chevet semi circulaire. Le clocher est une tour quadrangulaire ; ensemble ni inscrit , ni classé ,
- La fontaine de "Saint-Clair " sise auprès de l'ancienne église.

#### **LES EQUIPEMENTS**

Néant

#### **Les services**

- La Mairie,
- L'école primaire avec son logement de fonction. Primaire en regroupement pédagogique avec Caupenne , Laujuzan et Magnan.
- Une cantine scolaire,
- Une salle polyvalente
- Deux locaux de stockage.

## **LES RESEAUX TECHNIQUES**

La Commune de MORMES adhère à la Communauté de Communes du Bas-Armagnac.

Cette Communauté de Communes a pour compétences essentielles :

- le développement économique et touristique,
- l'habitat,
- l'assainissement -SPANC-,
- voirie d'intérêt communautaire ...

### ➤ **Elimination des déchets**

La commune de Mormès adhère au SICTOM Ouest pour la collecte et le traitement des ordures ménagères.

### ➤ **Eau potable-assainissement**

Adduction d'eau potable gérée par le SIAEP de Monguivhem/Toujouse .

L'assainissement est géré par le SPANC, sur la base de filières d'assainissement non collectif. Un schéma directeur d'assainissement a été réalisé en 2002. Des études de sols ont été réalisées sur toute la zone constructible du village.

### **Electricité**

Electricité gérée par le S D E G (syndicat départemental d'électrification du gers )

### **Voirie**

La voirie Communale est gérée en grande partie par la Communauté de Communes et le reste ( Voies communales secondaires et chemins ruraux ) par la Commune. .

### **Les autres services , tels que:**

- Sous Préfecture de Condom,
- Gendarmerie de Cazaubon/Estang
- Trésorerie de Nogaro ,
- Centre de Secours du Houga,
- Médico/Social au Houga et Nogaro,
- Direction Départementale des Territoires du Gers , UT Ouest de Nogaro,
- Service des Routes Départementales, SLA de Plaisance .

## **- LES TRANSPORTS**

Il n'existe pas de liaison de transport public entre la Commune et le chef lieu de Canton .

Un ramassage scolaire assure la liaison vers les établissements scolaires du Canton et au delà.

Il existe deux circuits de ramassage scolaire, un pour le primaire et l'autre pour les collèges et lycées avec deux points d'arrêt ;un au parking de l'école pour le primaire et un au bord de de la RD n°244 pour le lycée de Nogaro.

Les transports scolaires sont gérés par le Conseil Général du Gers.

## **2ème Partie : LE PROJET DE CARTE COMMUNALE**

### **I –LES SERVITUDES ET CONTRAINTES**

#### **I-1-Servitudes**

- Canalisations de distribution et de transport de gaz ; canalisations du Bas-Armagnac DN 700 , LUSSAGNET – LUPIAC et LUSSAGNET-LAUJUZAN en DN 600 ,et conduite Elf Aquitaine ,
- Stokages souterrains de gaz de LUSSAGNET et d'IZAUTE ,
- Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles relatif aux mouvements de terrains de type retrait-gonflement des argiles ( règles constructives à mettre en œuvre pour les constructions) .  
Prescrit par arrêté préfectoral du 04/11/2005 ,
- Relations aériennes , zones hors dégagement , installations particulières ; Servitudes aériennes à l'extérieur des zones de dégagement (installations particulières) , cette servitude concerne tout le territoire communal. Autorisations pour des ouvrages supérieurs à 50 m et 100 m en agglomération .



## **I-2-Contraintes**

- Zone Natura 2000 de protection des habitats naturels qui couvre le réseau hydrographique du Midou et du Ludon ,
- Znieff ( zone naturelle d'intérêt écologique , faunistique et floristique ) de type II qui couvre le réseau hydrographique du Midou ,
- Risques d'inondations ; l'Isaute.
- Risque sismique faible

## **II - LES ENJEUX**

- Permettre le développement de l'accueil de population,
- Offrir des possibilités d'extension des zones constructibles , au village ,
- Lutter contre le "mitage",
- Prendre en compte les paysages de la Commune,
- Améliorer la planification sur le territoire Communal en donnant la possibilité à la Commune , à partir de cette Carte Communale -en tant que premier support de planification-de mieux définir et maîtriser à plus long terme les potentialités d'extension des sites ou/et la création de nouveaux secteurs à urbaniser.

## **III - CHOIX DU ZONAGE**

### **L'occupation du sol**

L'occupation du sol comprends une seule zone :

- Au village

<b>Secteurs</b>	<b>Lieux-dits</b>	<b>Superficie totale (hectares)</b>	<b>Surface bâtie</b>	<b>Disponible</b>
Zone ZC2	Au Village	14, 20 ha	3, 60 ha	10,60 ha
		-----	-----	-----
	<b><u>TOTAL :</u></b>	<b><u>14,20 ha</u></b>	<b><u>3,60 ha</u></b>	<b><u>10,60 ha</u></b>

Le reste du territoire correspond pour l'essentiel à la zone agricole ou devant rester naturelle ZN et Zne et la zone ZNi pour le secteur inondable.

Il en résulte que l'espace disponible ouvert à la construction est de : **10,60 ha** , ce qui représente **1,16 %** de la surface totale de la Commune.

On remarque que l'incidence de ce développement urbain sur l'espace agricole est très faible.

#### **Tableau récapitulatif des possibilités d'urbanisation par site**

Site	Potentiel à court terme	Potentiel à plus long terme	Opportunité d'opérations	Intérêt
<b>Village</b>	25-30	Potentiel limité , au niveau du village ,sorties difficiles sur les RD ,proximité de l' espace agricole et éviter un développement trop linéaire	Maisons individuelles Lotissement Locatif social ?	***

#### **Conclusion**

**Au niveau du village , la commune a la possibilité d'accueillir entre 25 et 30 maisons , ce qui représente environ entre 60 et 75 habitants supplémentaires sur une période évaluée à 15- 20 ans.**

### **IV - INCIDENCES ET PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT**

#### **IV-1 PRECONISATIONS PARTICULIERES PAR SITE**

##### **1- AU VILLAGE**

A partir de ce document d'urbanisme, il sera plus aisé d'organiser et d'homogénéiser l'urbanisation au niveau du village de MORMES .

A terme son extension devra se limiter le plus possible aux seuils du zonage actuel .

## **IV-2 DISPOSITIONS GENERALES**

Le développement de l'urbanisation uniquement au niveau du village limitera l'impact sur les paysages et les espaces ruraux.

Les bois des particuliers, ne relevant pas du régime forestier, de plus de 4 hectares ou faisant partie d'un bois de plus de 4 hectares, ainsi que les bois relevant des collectivités et de certaines personnes publiques (quelle que soit la surface à défricher) sont soumis à autorisation de défrichement.

Une zone inondable a été prise en compte au niveau de " l'Isaute " dans le cadre du recensement des risques naturels sur ce territoire , de la protection et de la qualité des eaux .

### Ecologie

Prise en compte d'une zone Natura 2000 qualifiée ZNe , zone naturelle de protection écologique qui couvre le réseau hydrographique du Midou et du Ludon et d'une ZNIEFF ( zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique )de type 2 qui couvre le réseau hydrographique du Midou .

### Natura 2000

Le territoire de la commune est concerné par la présence de zones de NATURA 2000, ( réseau hydrographique du Midou et du Ludon ). La Carte Communale ne prévoit aucune zone constructible sur ces secteurs (les zones constructibles étant éloignées de 500 m et plus de la NATURA 2000), et n'entraîne donc aucun impact sur le plan écologique.

En outre, la Carte définit des zones ZNe et ZNi de protection écologique, délimitant le périmètre des NATURA 2000, et rappelant l'obligation pour les occupations des sols normalement admises en zone naturelle qu'elles seront interdites s'il n'y a pas démonstration dans le dossier de l'absence d'incidence sur NATURA 2000, ou d'une incidence faisant l'objet des mesures compensatoires suffisantes.

La Carte Communale admet moins d'occupation des sols en zones ZNe et ZN, que dans le cadre de l'article L111-1-2 du Code de l'Urbanisme (puisque les constructions incompatibles avec le voisinage des zones d'habitations ne sont plus admises, de même que les constructions concernées par une délibération motivée).

Parmi les occupations toujours admises, et la Carte Communale ne pouvant pas définir de règles d'urbanisme compensatoires (à l'opposé d'un Plan Local d'Urbanisme), les occupations qui sont susceptibles d'affecter de manière notable la NATURA 2000 (constructions importantes, stations photovoltaïques, carrières, ...) nécessitent une étude d'impact en application du Code de l'Environnement.

En conséquence, la présente Carte Communale ne rentre pas dans le cadre d'une évaluation environnementale définie par l'article L111-10 2° du Code de l'Urbanisme.

## **Dispositions générales et orientations du SDAGE Adour-Garonne**

Le comité de bassin Adour-Garonne a adopté le lundi 16 novembre 2009 le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Adour-Garonne pour les années 2010 à 2015 et rendu un avis favorable au projet de programme de mesures (PDM) qui lui est associé. Le SDAGE et le PDM sont en vigueur aujourd'hui suite à leur approbation par le préfet coordonnateur de bassin .

### **Les 6 orientations fondamentales du futur SDAGE ( 2010-2015)**

**Six grandes orientations sont aujourd'hui proposées au Comité de Bassin. Elles constituent les bases du SDAGE révisé.**

Elles intègrent les objectifs de la DCE et du SDAGE précédent qu'il est nécessaire de poursuivre ou de renforcer.

- \*Créer les conditions favorables à une bonne gouvernance ,
- \*Réduire l'impact des activités pour améliorer l'état des milieux aquatiques,
- \*Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux superficiels et souterrains pour atteindre le bon état ,
- \*Obtenir une eau de qualité pour assurer les activités et usages qui y sont liés ,
- \*Gérer la rareté de l'eau et prévenir les inondations ,
- \*Promouvoir une approche territoriale .

### **En ce qui concerne la qualité des eaux de surface**

On compte 18 stations de mesure de qualité des rivières du réseau de l'AEAG dans le département du Gers (en considérant celles implantées dans le département (16) et celles immédiatement à l'aval (2)).  
Sur ces 18 stations, 7 montrent une qualité d'eau respectant les objectifs de qualité.

### **Protection contre les inondations**

L'ensemble des rivières gersoises dispose de documents réglementaires de protection contre les inondations.

97communes concernant près de 82 000 habitants (soit 47% de la population gersoise) sont pourvues d'une telle réglementation.

Le bassin de "l'Isaure " est couvert par la CIZI -cartographie informative des zones inondables -.

## **Agenda 21 Départemental**

Le présent document a été élaboré en tenant compte également des orientations de l'Agenda 21 du Département du Gers.

### **V – SECURITE**

#### **Accès sur RD**

Concernant le secteur Est du zonage , la desserte des parcelles 559, 558, 271, 272, 273, 275 et 276 devra s'effectuer par un accès unique au niveau du chemin situé entre les parcelles 559 et 272.

#### **Accès sur Voies Communales**

Ils seront réalisés suivant les normes de sécurité en vigueur et conformément aux prescriptions édictées par la Commune.

**Cette étude résulte d'une analyse territoriale qui a intégré le volet paysager et environnemental sur le territoire étudié en tenant compte également des contraintes liées à l'espace agricole.**